La France : une nouvelle place dans le monde : cours d'histoire terminale à télécharger en PDF

Cours d'histoire – Terminale

Problématique : Comment la France, affaiblie par les guerres de décolonisation, se donne-t-elle à partir de 1958 une place originale dans un monde dominé par les États-Unis et l'URSS, et sur quoi repose cette place ?

Le 1er juin 1958, la France est en crise. La guerre d'Algérie dure depuis près de quatre ans, l'armée et les Européens d'Alger se sont soulevés le 13 mai. Les gouvernements de la IVème République se succèdent sans parvenir à décider. Le général de Gaulle, revenu au pouvoir, fait voter une nouvelle Constitution. Il prétend rendre à son pays le rang que la défaite de 1940 et le déclin colonial lui ont fait perdre.

Onze ans plus tard, quand il quitte la présidence en avril 1969, la France n'a plus d'empire colonial. Elle possède l'arme atomique, elle a quitté le commandement militaire de l'OTAN et elle s'est réconciliée avec l'Allemagne. Elle parle d'égal à égal avec les deux Grands. Cette « nouvelle place » est pourtant le résultat d'un pari autant que d'une puissance réelle.

Problématique : comment la France, affaiblie par les guerres de décolonisation, se donne-t-elle à partir de 1958 une place originale dans un monde dominé par les États-Unis et l'URSS, et sur quoi repose cette place ?

1. Sortir de l'empire : la décolonisation de l'Afrique et la fin de la guerre d'Algérie

De l'Union française à la Communauté (1944-1960)

La décolonisation française ne commence pas en 1958. Dès la conférence de Brazzaville, en janvier-février 1944, de Gaulle promet que les populations coloniales participeront davantage à la gestion de leurs affaires. Pourtant, il n'envisage pas l'indépendance. La IVème République crée l'Union française (1946). Mais elle subit la défaite en Indochine (1954) et accorde l'indépendance au Maroc et à la Tunisie (1956). Elle vote aussi en 1956 la loi-cadre Defferre, qui donne une large autonomie interne aux territoires d'Afrique noire et de Madagascar.

Charles de Gaulle ouvre la conférence de Brazzaville (Congo), 1944, photographie du Service de presse et d'information de la France libre.

Sur cette photographie, de Gaulle ouvre la conférence de Brazzaville devant des administrateurs coloniaux et des gouverneurs. Aucun représentant africain n'y siège : on y discute *de* l'Afrique, non *avec* les Africains. Les réformes annoncées en 1944 doivent maintenir les territoires dans l'ensemble français.

En 1958, la Constitution de la Vème République remplace l'Union française par la **Communauté**. Le 28 septembre 1958, les territoires d'outre-mer votent par référendum en

même temps que la métropole. Tous acceptent sauf la Guinée, dont le dirigeant Sékou Touré répond « non ». Elle devient indépendante le 2 octobre 1958 et la France rompt brutalement avec elle. Le projet de Communauté laisse à Paris la défense, la monnaie et la politique étrangère. Il ne résiste donc pas à la montée des revendications nationales. En 1960, une réforme constitutionnelle (loi du 4 juin 1960) permet à un État de devenir indépendant sans quitter la Communauté.

Document 1 – de Gaulle présente la Communauté (4 septembre 1958)

> Qu'entre la nation française et ceux des territoires d'outre-mer qui le veulent, soit formée en Communauté, au sein de laquelle chaque territoire va devenir un État qui se gouvernera lui-même, tandis que la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière, celle des matières premières, le contrôle de la justice, l'enseignement supérieur, les communications lointaines, constitueront un domaine commun […] Ce sera fait en vertu de la libre détermination de tous. En effet, chaque territoire aura la faculté, soit d'accepter par son vote au référendum la proposition de la France, soit de la refuser et, par là même, de rompre avec elle tout lien.

*Communauté : association entre la France et ses anciens territoires d'outre-mer prévue par la Constitution de 1958 ; chaque territoire est consulté par référendum le 28 septembre 1958.

Charles de Gaulle, discours prononcé place de la République, à Paris, le 4 septembre 1958 (site de la présidence de la République, archives Charles de Gaulle).

Ce discours de de Gaulle, prononcé cinq semaines avant le référendum, montre l'ambiguïté du projet. D'un côté, chaque territoire « va devenir un État qui se gouverne lui-même ». Il reçoit la faculté de choisir, par son vote, entre la Communauté et la rupture. De l'autre, les domaines essentiels (défense, monnaie, politique étrangère) restent communs : la souveraineté réelle demeure à Paris. Les événements de 1960 vont balayer cette construction.

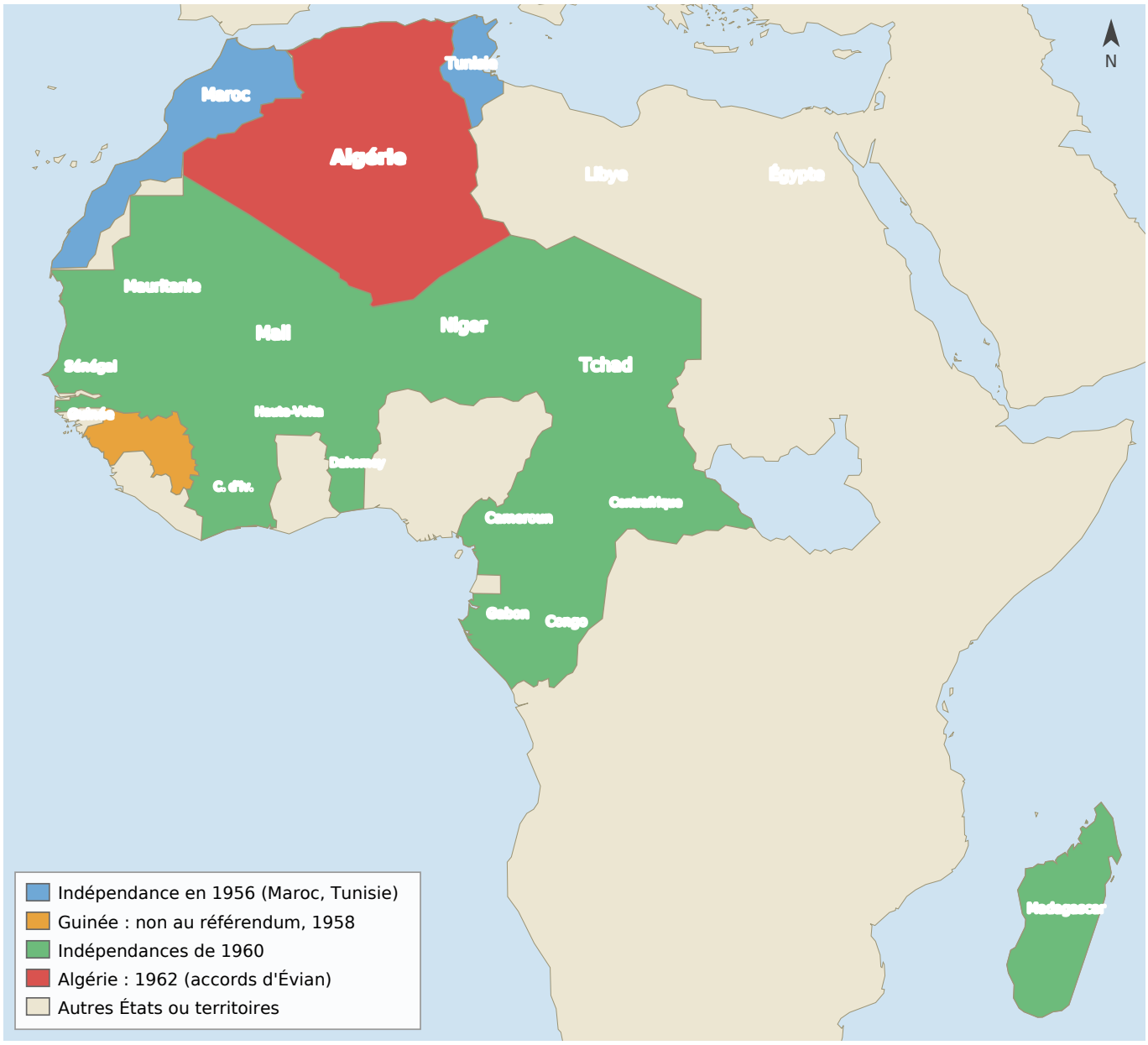
Définition : décolonisation

Processus par lequel les territoires dominés par une puissance coloniale accèdent à l'indépendance, par la négociation ou par la guerre. Elle touche l'Asie à partir de 1945, l'Afrique du Nord et l'Afrique noire surtout entre 1956 et 1962.

1960 : l'année de l'Afrique

En 1960, quatorze États d'Afrique et Madagascar, anciennes colonies françaises, accèdent à la souveraineté internationale : le Cameroun (1er janvier), le Togo (27 avril), Madagascar (26 juin), puis, entre juin et novembre, le Sénégal, le Mali (ancien Soudan français), la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Niger, la Haute-Volta, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Gabon et la Mauritanie. L'indépendance est le plus souvent négociée et sans guerre, à la différence de l'Algérie. Les dirigeants africains, comme Léopold Sédar Senghor au Sénégal ou Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, ont siégé au Parlement français. Ils ménagent donc la

France.



Les indépendances de l'ancien empire colonial français en Afrique (1956-1962). Fond de carte : Natural Earth. Dates principales : Maroc et Tunisie 1956 ; Guinée 2 octobre 1958 ; Cameroun 1er janvier 1960 ; Togo 27 avril 1960 ; Madagascar 26 juin 1960 ; Dahomey, Niger, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Tchad, Centrafrique, Congo, Gabon en août 1960 ; Sénégal et Mali (après l'éclatement de leur fédération) en 1960 ; Mauritanie 28 novembre 1960 ; Algérie 3 juillet 1962.

Cette indépendance s'accompagne d'accords de coopération signés en 1960-1961. Ils prévoient une aide économique, l'envoi de coopérants, l'appartenance à la zone franc, une aide militaire et la présence de bases françaises. Autour de Jacques Foccart, secrétaire général pour les affaires africaines, un petit groupe de conseillers entretient des relations personnelles avec les chefs d'État africains. Plus tard, on parlera de « Françafrique » pour critiquer ces liens étroits. Ils permettent à la France de conserver une influence et un accès aux matières premières. En 1964, une intervention militaire française rétablit au Gabon le président Léon M'ba renversé par un coup d'État. Ainsi, l'indépendance n'a pas supprimé toute tutelle.

La guerre d'Algérie et les accords d'Évian

Le 1er novembre 1954, le Front de libération nationale (FLN) lance l'insurrection en Algérie, qui

est alors composée de départements français. La guerre oppose l'armée française et le FLN, et elle déchire la société : torture, attentats, répression. Elle a provoqué la chute de la IVème République. Au pouvoir, de Gaulle a d'abord laissé croire qu'il maintiendrait l'Algérie française. Mais, le 16 septembre 1959, il propose l'autodétermination, c'est-à-dire le choix par les Algériens de leur avenir. Les partisans de l'Algérie française se révoltent. Ils organisent la semaine des barricades à Alger (janvier 1960), puis le putsch des généraux (22-25 avril 1961). Enfin, l'OAS, organisation armée secrète, pratique le terrorisme.

Des négociations secrètes puis publiques conduisent aux accords d'Évian, signés le 18 mars 1962. Ils prévoient le cessez-le-feu le 19 mars et l'autodétermination par référendum. Le 8 avril 1962, les Français approuvent massivement les accords (plus de 90 % de oui). Le 1er juillet, les Algériens votent pour l'indépendance, que la France reconnaît le 3 juillet 1962. Environ 800 000 Européens et de nombreux Algériens qui avaient servi la France quittent l'Algérie en 1962. Ce sont les pieds-noirs et les harkis, souvent mal accueillis en métropole. La guerre a fait des centaines de milliers de morts, surtout algériens.

Document 2 – Michel Debré devant l'Assemblée nationale (20 mars 1962)

> Compte tenu des transformations démographiques, économiques et sociales des départements algériens, compte tenu du mouvement très profond d'émancipation qui anime la part la plus évoluée de la population musulmane, il fallait envisager l'hypothèse d'une Algérie susceptible d'acquérir sa personnalité propre. […] Toutefois, compte tenu des faits, compte tenu de ce que sera également, au cours des années à venir, l'évolution de l'Algérie, la naissance d'un nouvel État paraît probable, sinon inéluctable.

*population musulmane : expression de l'époque pour désigner les Algériens de statut civil local, par opposition aux Européens d'Algérie.

Michel Debré, Premier ministre, déclaration devant l'Assemblée nationale sur les accords d'Évian, 20 mars 1962 (Assemblée nationale, « Grands discours parlementaires »).

Débattant devant les députés deux jours après le cessez-le-feu, le Premier ministre présente l'indépendance comme une évolution presque inévitable plutôt que comme une défaite, en soulignant les mutations de l'Algérie et l'aspiration des jeunes générations. Cette présentation prépare l'opinion à accepter la fin de la souveraineté française sur ce territoire.

Pour de Gaulle, la fin de la guerre libère la France. En 1966, à Phnom Penh, il cite l'exemple algérien pour montrer qu'un pays peut sortir de combats sans issue sans que souffrent, dit-il, « son prestige, sa puissance et sa prospérité ». La page coloniale tournée, la France peut alors se tourner vers le monde.

2. Une politique de grandeur et d'indépendance nationale

Des institutions au service de la politique étrangère

La Constitution de 1958 donne au président de la République, chef des armées, la direction de

la politique étrangère et de la défense. On appelle cela le « domaine réservé ». Le référendum du 28 octobre 1962, qui instaure l'élection du président au suffrage universel direct (plus de 62 % de oui), renforce encore sa légitimité. De Gaulle peut ainsi mener une diplomatie personnelle, fondée sur l'idée, exposée dans ses *Mémoires de guerre*, que « la France ne peut être la France sans la grandeur ». Cette **politique de grandeur** cherche à rendre à la France son rang de grande puissance et à refuser la division du monde entre deux blocs.

> **Définition : politique d'indépendance nationale**
>
> Ligne diplomatique et militaire de de Gaulle : la France reste alliée des États-Unis face à l'URSS (alliance atlantique), mais refuse d'être subordonnée à eux, se dote de ses propres moyens de défense et parle librement à tous les pays, y compris communistes ou non alignés.

La force de frappe : une France puissance nucléaire

Le fondement de cette indépendance est l'arme atomique. Le programme, lancé sous la IVème République, est accéléré après 1958. Le 13 février 1960, la première bombe atomique française, « Gerboise bleue », explose à Reggane, dans le Sahara algérien. La France devient la quatrième puissance nucléaire après les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni. Après l'indépendance de l'Algérie, les essais se poursuivent dans le Sahara (In Ekker) jusqu'en 1966, puis en Polynésie française, à Mururoa et Fangataufa. Le premier essai à Mururoa a lieu le 2 juillet 1966, et la première bombe thermonucléaire (bombe H) le 24 août 1968. Ces essais provoquent des protestations internationales et laissent des conséquences sanitaires et environnementales encore débattues.

La dissuasion nucléaire

La **force de frappe**, annoncée par de Gaulle le 3 novembre 1959, vise la dissuasion : posséder des moyens suffisants pour décourager un agresseur. Elle s'appuie d'abord sur les bombardiers Mirage IV, opérationnels à partir de 1964. Ensuite, elle utilise des missiles sol-sol installés sur le plateau d'Albion (1971) et des sous-marins lanceurs d'engins (*Le Redoutable*, lancé en 1967 et en service en 1971). Elle repose sur une idée de stratégie « du faible au fort ». Même moins puissante que celle des Grands, la dissuasion française suffirait à rendre une attaque trop coûteuse.

Un Mirage IV A de l'escadron de bombardement 1/91 « Gascogne » en vol à basse altitude, photographie de PH2 Ron Ambroseno (US Navy), 22 décembre 1986.

Cette photographie, prise en 1986, montre un Mirage IV A de l'escadron de bombardement « Gascogne », basé à Mont-de-Marsan. Cet avion supersonique conçu par Dassault, capable d'emporter une bombe atomique, a été le premier vecteur de la dissuasion française à partir de 1964. Il symbolise le choix d'une défense nationale indépendante.

> **Définition : dissuasion nucléaire**
>
> Stratégie qui consiste à détenir l'arme atomique pour empêcher un adversaire d'attaquer, car il risquerait des destructions inacceptables en retour. L'arme n'est pas faite pour être employée mais pour ne pas l'être.

Quitter le commandement intégré de l'OTAN

De Gaulle supporte mal la domination américaine dans l'Alliance atlantique. Il estime que la menace soviétique recule après la crise de Cuba (1962). Il pense aussi que les États-Unis hésiteraient à risquer leur propre sol pour défendre l'Europe. Le 21 février 1966, il annonce que la France se retire du commandement militaire intégré de l'OTAN, tout en restant dans l'alliance. Le 7 mars, il informe le président américain Johnson. Le retrait devient effectif le 1er juillet 1966. Les états-majors alliés et les bases étrangères quittent le territoire français en 1967. La France ne sera de nouveau pleinement présente dans le commandement intégré qu'en 2009.

Document 3 – de Gaulle annonce le retrait de l'OTAN (21 février 1966)

> Au surplus, notre pays, devenant de son côté et par ses propres moyens une puissance atomique, est amené à assumer lui-même les responsabilités politiques et stratégiques très étendues que comporte cette capacité et que leur nature et leurs dimensions rendent évidemment inaliénables. […]
>
> Au total, il s'agit de rétablir une situation normale de souveraineté, dans laquelle ce qui est français, en fait de sol, de ciel, de mer et de forces, et tout élément étranger qui se trouverait en France, ne relèveront plus que des seules autorités françaises. C'est dire qu'il s'agit là, non point du tout d'une rupture, mais d'une nécessaire adaptation.

*inaliénables : qui ne peuvent être cédées à personne.

Charles de Gaulle, conférence de presse tenue au palais de l'Élysée, 21 février 1966 (site de la présidence de la République, archives Charles de Gaulle).

L'argumentation repose sur trois éléments : la France est devenue une puissance atomique et doit en assumer seule les responsabilités. Elle refuse d'être entraînée automatiquement dans une guerre par la stratégie américaine. Elle veut recouvrer l'exercice complet de sa souveraineté sur son sol, son ciel et sa mer. De Gaulle insiste : il ne s'agit pas d'une rupture avec l'alliance, mais d'une « adaptation ».

Une diplomatie tous azimuts

La France refuse de s'aligner. Elle reconnaît la République populaire de Chine le 27 janvier 1964, avant les États-Unis. De même, elle se rapproche de l'URSS (voyage de de Gaulle en juin-juillet 1966, qui prône la « détente, entente, coopération »). Elle critique aussi l'intervention américaine au Viêt Nam (discours de Phnom Penh, 1er septembre 1966). Enfin, elle se tourne vers le Tiers-Monde et l'Amérique latine (voyage de 1964).

En juillet 1967, au Québec, il lance depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal : « Vive le Québec libre ! ». Cela provoque une crise avec le Canada. Après la guerre des Six-Jours (juin 1967), la France condamne l'initiative israélienne et suspend ses ventes d'armes à Israël. Elle s'éloigne ainsi de son ancien soutien à cet État et se rapproche des pays arabes.

Document 4 – de Gaulle et la reconnaissance de la Chine (31 janvier 1964)

> Du fait que, depuis quinze ans, la Chine presque tout entière est rassemblée sous un gouvernement qui lui applique sa loi et, qu'au dehors, elle se manifeste comme une puissance souveraine et indépendante, la France se trouvait disposée à nouer avec Pékin des relations régulières. [...] Il n'y a, en particulier, ni guerre, ni paix, imaginables sur ce continent sans qu'elle y soit impliquée.

*Pékin : capitale de la République populaire de Chine, dirigée par Mao Zedong ; la France l'a reconnue le 27 janvier 1964.

Charles de Gaulle, conférence de presse tenue au palais de l'Élysée, 31 janvier 1964, extrait (site de la présidence de la République, archives Charles de Gaulle).

Dans cet extrait, de Gaulle justifie la reconnaissance de Pékin par un argument de réalisme. La Chine est un grand État, gouverné de façon effective et indépendant. Aucune paix en Asie ne se conçoit sans elle. La reconnaissance de la Chine avant les États-Unis illustre une diplomatie qui ne se règle pas sur celle de Washington.

Cette diplomatie est aussi technologique et culturelle. La France lance son premier satellite, *Astérix*, le 26 novembre 1965 depuis le Sahara avec une fusée Diamant. Elle devient ainsi la troisième puissance spatiale. Avec le Royaume-Uni, elle développe l'avion supersonique Concorde, dont le prototype vole pour la première fois à Toulouse le 2 mars 1969. Ces réalisations sont des symboles de la grandeur retrouvée, mais elles sont coûteuses.

3. Réconcilier la France et l'Allemagne, construire l'Europe à sa manière

Le couple franco-allemand

Après trois guerres en soixante-dix ans (1870, 1914, 1939), la réconciliation est un pari. Elle a été préparée par la déclaration Schuman (9 mai 1950) et la CECA. Puis le traité de Rome (1957) crée la Communauté économique européenne (CEE). De Gaulle, revenu au pouvoir, choisit de la confirmer : il invite le chancelier Konrad Adenauer chez lui, à Colombey-les-Deux-Églises, en septembre 1958. En juillet 1962, tous deux assistent ensemble à une messe à la cathédrale de Reims, haut lieu symbolique. En septembre, de Gaulle s'adresse en allemand à la jeunesse allemande à Ludwigsburg.

Le **traité de l'Élysée**, signé à Paris le 22 janvier 1963, institutionnalise la coopération. Il prévoit une consultation avant toute décision importante, des rencontres régulières des chefs d'État, des ministres et des chefs d'état-major, et le développement de l'enseignement de la langue de l'autre. Un Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), créé en juillet 1963, organise des échanges entre jeunes des deux pays.

Le général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer se serrent la main à Bonn, 4 juillet 1963, photographie de Ludwig Wegmann (Bundesarchiv). Ludwig Wegmann, CC BY-SA 3.0 de, via Wikimedia Commons

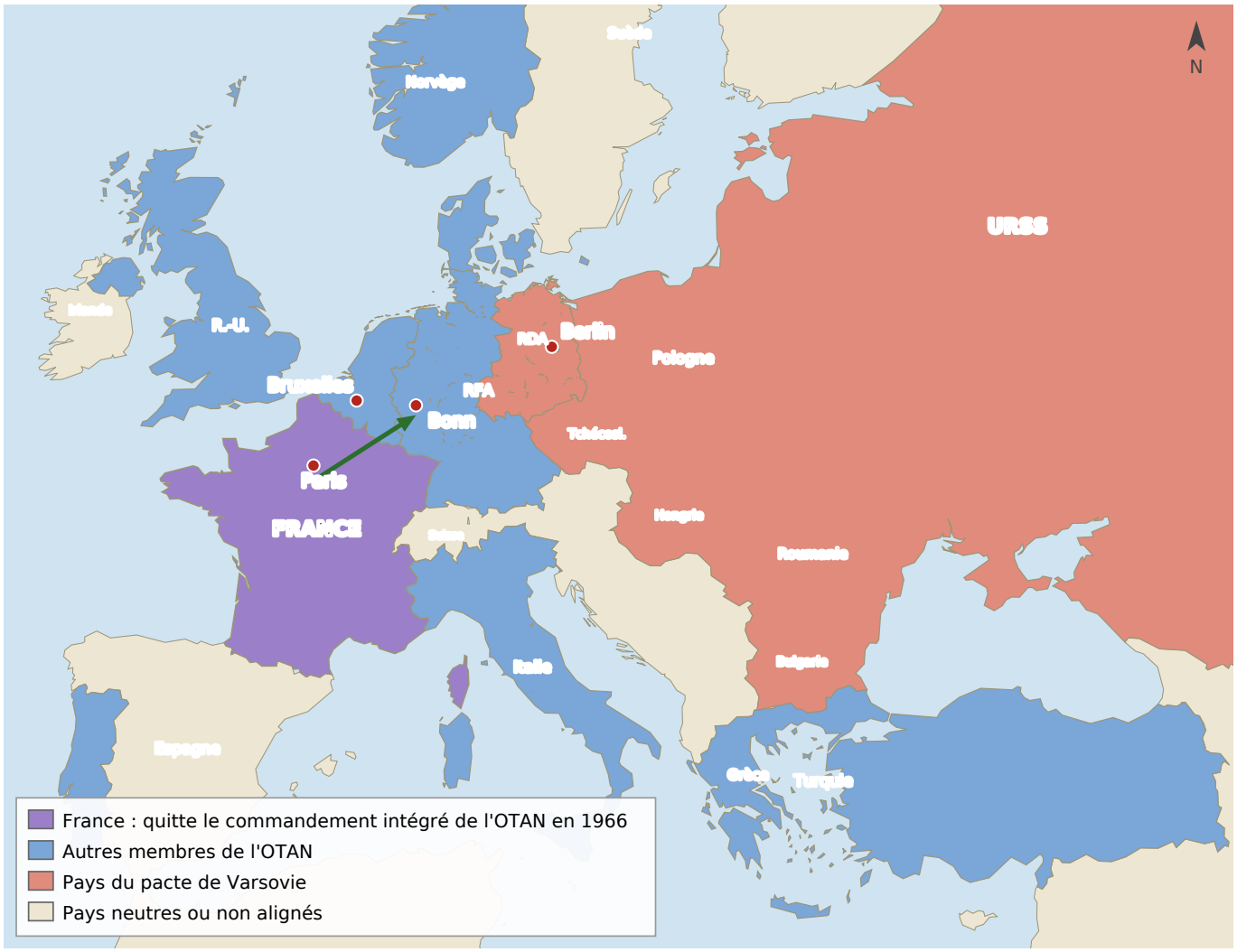
La photographie, prise à Bonn le 4 juillet 1963, quelques mois après la signature du traité, montre la poignée de main des deux dirigeants. Le cliché met en scène l'amitié entre deux hommes âgés qui ont connu les guerres. Le chancelier allemand, à droite, regarde le président français avec un sourire.

Document 5 – Le traité de l'Élysée (22 janvier 1963)

> Les deux Gouvernements se consulteront, avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère, et en premier lieu sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position analogue. […]
>
> Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. […] Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle.

Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande, dit « traité de l'Élysée », 22 janvier 1963, partie II, A. 1 et C (Wikisource).

Les articles cités fixent un programme à la fois politique et culturel : concertation en politique étrangère, apprentissage de la langue du voisin, échanges de jeunes. Le traité rapproche profondément les deux sociétés. Mais le Bundestag, soucieux de ne pas fâcher les États-Unis, ajoute au traité un préambule réaffirmant l'attachement à l'Alliance atlantique. Aux yeux de de Gaulle, cela limite la portée politique du texte.



La France et les blocs en Europe en 1966. La France reste membre de l'Alliance atlantique mais quitte le commandement militaire intégré de l'OTAN. La flèche verte relie Paris et Bonn (traité de l'Élysée, 1963). Fond de carte : Natural Earth.

L'Europe des États contre l'Europe supranationale

Pour de Gaulle, l'Europe doit être une coopération entre des États souverains, une « Europe des patries ». En 1961-1962, il propose le plan Fouchet. Ce plan échoue en avril 1962, car les partenaires craignent une Europe sans les États-Unis ni le Royaume-Uni. Il accepte en revanche la politique agricole commune (PAC), mise en place en 1962, qui profite à l'agriculture française.

Le 14 janvier 1963, il oppose son veto à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, accusé d'être trop lié aux États-Unis. Il le renouvelle en novembre 1967. De juin 1965 à janvier 1966, la France pratique la « politique de la chaise vide » pour refuser le vote à la majorité au Conseil et le renforcement des pouvoirs de la Commission. Le compromis de Luxembourg (janvier 1966) maintient de fait un droit de veto pour les intérêts très importants.

> **Définition : supranationalité**
>
> Principe selon lequel une institution européenne (comme la Commission) peut prendre des décisions s'imposant aux États membres, qui acceptent de limiter leur souveraineté. De Gaulle la refuse et préfère la coopération entre États.

4. Une place réelle mais limitée : bilan et prolongements

Après de Gaulle : continuité et adaptation

La crise de mai 1968 ébranle le pouvoir. Après l'échec du référendum du 27 avril 1969 (52,4 % de non), de Gaulle démissionne le lendemain. Son successeur, Georges Pompidou (1969-1974), conserve les grands axes : indépendance nucléaire, rôle de la France à l'ONU, relations avec le monde arabe. Il assouplit cependant la politique européenne. Au sommet de La Haye (décembre 1969), il accepte l'élargissement de la CEE. Après un référendum (23 avril 1972, plus de 68 % de oui), le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark adhèrent le 1er janvier 1973. La Francophonie s'organise avec la création en 1970, à Niamey, de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Giscard d'Estaing (1974-1981) et Mitterrand (1981-1995) maintiennent l'essentiel du « consensus » sur la dissuasion et sur l'indépendance. Mitterrand s'était opposé à de Gaulle en 1965. Pourtant, dans son discours au Bundestag le 20 janvier 1983, il soutient l'installation des missiles américains en Europe face aux SS-20 soviétiques, tout en affirmant la solidarité franco-allemande. La France demeure ainsi une alliée des États-Unis qui garde sa liberté de parole.

Quelle place pour la France ?

La France des années 1960 est une puissance moyenne qui joue au-dessus de sa taille. Elle est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, puissance nucléaire, et elle conserve des liens privilégiés avec ses anciennes colonies. Mais son poids économique et militaire reste très inférieur à celui des deux Grands. Elle ne peut pas empêcher l'écrasement du Printemps de Prague par les troupes du pacte de Varsovie en août 1968. De plus, son opposition à l'OTAN reste limitée : elle continue de coopérer secrètement avec l'alliance. Beaucoup de contemporains jugent la politique gaullienne trop orgueilleuse. D'autres soulignent qu'elle a redonné confiance à un pays meurtri par la défaite de 1940 et la guerre d'Algérie.

Les historiens retiennent surtout que le « moment gaullien » a fixé pour longtemps les repères de la politique étrangère française. Ces repères sont l'indépendance de décision, la dissuasion nucléaire, le rôle personnel du président, l'attachement à la souveraineté nationale et l'influence en Afrique et dans les institutions internationales.

- **28 septembre 1958** référendum sur la Constitution de la Vème République ; la Guinée dit non
- **13 février 1960** première bombe atomique française à Reggane
- **1960** indépendance de quatorze États d'Afrique et de Madagascar
- **18 mars 1962** accords d'Évian ; indépendance de l'Algérie le 3 juillet
- **14 janvier 1963** veto de de Gaulle à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE
- **22 janvier 1963** traité de l'Élysée
- **27 janvier 1964** reconnaissance de la Chine populaire
- **21 février 1966** annonce du retrait du commandement intégré de l'OTAN
- **27 avril 1969** échec du référendum ; démission de de Gaulle

À retenir

- De 1958 à 1962, la France met fin à son empire colonial. La Communauté de 1958 est dépassée par les indépendances de 1960, et la guerre d'Algérie s'achève par les

accords d'Évian (1962).

- De Gaulle mène une politique de grandeur et d'indépendance : arme atomique (1960), retrait du commandement intégré de l'OTAN (1966), reconnaissance de la Chine (1964), critique de la guerre du Viêt Nam (1966).
- Le traité de l'Élysée (22 janvier 1963) scelle la réconciliation franco-allemande. Mais de Gaulle préfère l'Europe des États à l'Europe supranationale (plan Fouchet, chaise vide, veto à l'adhésion britannique).
- La France reste une puissance moyenne qui joue un rôle plus grand que son poids réel ; l'indépendance nucléaire et le rôle du président resteront les piliers de sa diplomatie.